



Cdiscount n aime pas ses bons clients

Par **aftergate_old**, le **12/12/2007** à **09:23**

Bonjour,

Excellent client de la Société Cdiscount depuis 5 ans, j'ai acheté dernièrement du matériel avec paiement en 3 fois. Suite à une destruction de carte bancaire, la dernière échéance d'un montant de 36 euros a été rejeté.

Immédiatement la société Cdiscount m'a envoyé une mise en demeure et très rapidement (15 jours) à fait parvenir mon dossier à une société de contentieux.

J'ai envoyé un courrier à Cdiscount les mettant en demeure de s'excuser car il est anormal à mon sens (commercialement) que l'on traite ces bons clients de cette manière !!!

Ma question :

Faut il que je continue mon action à la Don quijote en envoyant un courrier recommandé les mettant de nouveau en demeure de s'excuser ou dois-je payer cette dette de 36 euros et laisser ce genre de société progresser dans la plus grande indifférence de ces clients ?

Par **Jurigaby**, le **12/12/2007** à **13:21**

Bonjour.

Une mise en demeure de s'excuser...C'est la première fois que je vois ça!

Sur le fond, je trouve votre action plutôt sympathique mais malheureusement, sur le plan juridique, vous devez executer votre engagement et payer.

C'est vrai que c'est vraiment pas commercial, vous leur avez expliquer maintenant, c'est à eux de le prendre oui ou non en compte.